



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 22 octobre 2021

Obsolescence logicielle et matérielle : les propositions des organisations utilisatrices aux fournisseurs de produits et services numériques

À l'occasion de la publication de leurs travaux sur l'obsolescence logicielle et matérielle, les membres du Cigref appellent leurs partenaires fournisseurs, éditeurs et constructeurs à s'accorder sur des principes communs permettant de lutter efficacement contre l'obsolescence logicielle et matérielle de manière systémique.

Les organisations utilisatrices du numérique sont de plus en plus confrontées à des **phénomènes d'obsolescence logicielle et matérielle qui les pénalisent en termes de sécurité, de maîtrise des coûts, de limitation des impacts environnementaux et de préservation des ressources**. Un récent [communiqué de presse](#) des associations européennes d'utilisateurs du numérique (Cigref, Beltug, CIO Platform Nederland et VOICE) fait état de cette problématique autour notamment de la politique de montées de versions de Windows qui accélèrent le remplacement des postes de travail en entreprise.

Au regard des alertes lancées depuis plusieurs années par le Cigref et ses partenaires européens et de l'évolution actuelle de la réglementation (loi AGECS, PPL Chaize, Directive Ecodesign...), les organisations membres du Cigref appellent leurs partenaires fournisseurs, éditeurs et constructeurs à s'accorder sur des principes communs permettant de **lutter efficacement contre l'obsolescence logicielle et matérielle de manière systémique**.

29 propositions à l'intention des fournisseurs et constructeurs

Dans la continuité de ses travaux sur la [sobriété numérique](#), les membres du Cigref ont constitué une taskforce dédiée exclusivement à cette problématique d'obsolescence logicielle et matérielle. Ce travail a permis l'élaboration de deux documents synthétiques : le premier est dédié aux **leviers internes des grandes organisations** pour améliorer la prise en compte de ces problématiques d'obsolescence, le second comporte des **propositions adressées aux fournisseurs de services et produits numériques**.

[Accéder aux rapports à l'intention des utilisateurs et des fournisseurs](#)

Elles sont au nombre de 29 et se structurent autour de quatre grands axes :

- **La limitation des effets d'interdépendance logiciel – matériel** : les constructeurs et éditeurs sont appelés à mener des actions pour réduire ces effets d'interdépendances, en baissant par exemple l'exigence matérielle pour les montées de versions logicielles. Comme le mentionne le communiqué de presse des associations européennes d'utilisateurs cité précédemment : « *Le déploiement progressif de Windows 11 en entreprise engendrera le remplacement des ordinateurs de plus de 3-4 ans, en raison de la puissance de calcul et la mémoire vive requises pour fonctionner (puce Trusted Platform Module – TPM en version 2.0 et 4Go de RAM contre 2Go précédemment)*. » Ces pratiques sont responsables d'une fréquence de renouvellement



des terminaux bien trop élevée, sachant que la phase de fabrication des équipements numériques est responsable de la plus grande part de l’empreinte globale du numérique, que ce soit en termes d’émissions de CO2 (70 % des émissions carbone du numérique en France viennent de la phase de fabrication, et 40 % dans le monde) ou en termes de préservation des ressources non renouvelables (minerais, eau fossile...).

- **L’allongement des durées de supports techniques et des mises à jour de sécurité** : assurer la sécurité des applications dans le temps au-delà des mises à jour logicielles et dissocier le prérequis de sécurité du confort « fonctionnel » des logiciels, deviennent une nécessité environnementale. Il s’agit d’un acte fort que les associations européennes d’utilisateurs appellent de leurs vœux depuis plusieurs mois. Le Cigref rappelle que cette exigence apparaît également dans la proposition de loi Chaize, ainsi que dans le projet de réglementation européen « Ecodesign » qui doivent être des moteurs de changement.
- **La modularité des logiciels** que ce soit en termes de montée de versions ou de paramétrage utilisateur : les éditeurs sont appelés à développer davantage l’autonomie de l’utilisateur concernant l’installation, la configuration de logiciels ou d’applications non indispensables.
- **Le développement de services de reprise, réparabilité et recyclage** : les constructeurs et fournisseurs d’équipement sont appelés notamment à développer leur politique de reprise et de valorisation des équipements informatiques arrivant en fin de vie, d’élaborer un système de traçabilité permettant de s’assurer que la chaîne de recyclage est respectée et réellement vertueuse, à afficher un indice de durabilité ainsi qu’un taux de recyclabilité, ou encore à informer l’utilisateur de l’empreinte carbone (*a minima*) issue de la fabrication des matériels.

À travers ces propositions qui ont vocation à être reprises dans les appels d’offre d’achats numériques, les organisations membres du Cigref **souhaitent interpeler leurs partenaires fournisseurs et constructeurs de produits et services numériques et ouvrir une base de réflexion commune avec eux.** N’est-il pas temps d’œuvrer enfin à la définition d’un cadre d’engagement commun, à travers des **actions concrètes et proactives de réduction des phénomènes d’obsolescence logicielle et matérielle ?**

À propos du Cigref

Le Cigref est une association indépendante et sans activité commerciale, créée en 1970, qui accompagne ses 151 membres, grandes entreprises et administrations publiques françaises utilisatrices de solutions et services numériques, dans toutes leurs réflexions sur leurs enjeux numériques collectifs. Notre association œuvre, au profit de ses membres, en faveur d’un numérique durable, responsable et de confiance.

Plus d’informations sur <https://www.cigref.fr>